



Rapport annuel d'activité de la CLE et du SAGE du bassin versant du Loir

Année 2013

Version non validée par la Commission Locale de l'Eau
(Présentée au Bureau du 13/03/2014)

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE	2
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU	5
3. LES AVIS DE LA CLE : DOSSIERS D'AUTORISATION – NOMENCLATURE EAU	8
4. AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION.....	9
5. ACTIONS DE COMMUNICATION	10
6. DEMARCHES OPERATIONNELLES	11
7. BUDGETS ET FINANCEMENTS	15
8. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES	16

Contact :

Commission locale de l'eau du SAGE Loir
Hôtel de Ville
Espace Pierre Mendès France
72200 LA FLECHE
Tel : 02 41 86 63 16
Port : 06 85 24 41 62
Fax : 02 41 86 64 53
Mail : alexandre.delaunay@eptb-loire.fr

Structure
porteuse



1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1. LE BASSIN VERSANT DU LOIR

Le périmètre du SAGE du bassin versant du Loir a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2003. Il s'étend sur un territoire de 7 160 km² et inclut pour partie, trois régions (Pays-de-la-Loire, Centre et Basse-Normandie), sept départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe, Maine-et-Loire, Loiret et Orne) et 445 communes.

Le SAGE du bassin versant du Loir présente la particularité de se superposer sur 21% de sa superficie avec le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés.

On dénombre sur le territoire du SAGE Loir au titre de la Directive Cadre sur l'Eau :

- 17 masses d'eau « Cours d'eau »,
- 57 masses d'eau « très Petits Cours d'Eau »,
- 8 masses d'eau souterraines,
- 1 masse d'eau plan d'eau (MEFM).

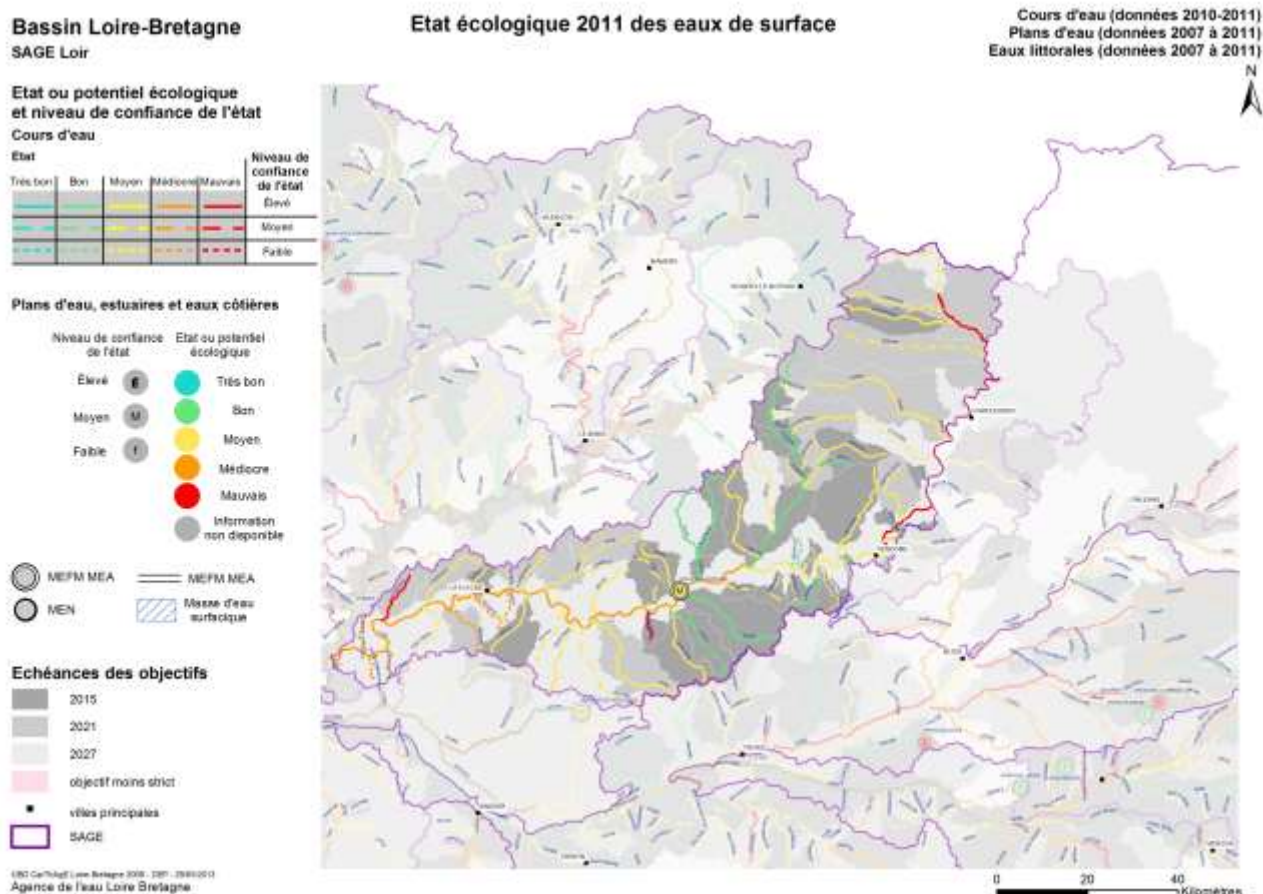


Figure 1 : L'état écologique 2011 des eaux de surface du SAGE Loir – source : AELB

Selon la dernière évaluation en date de 2011, 9 masses d'eau cours d'eau seraient en bon état et 20 masses d'eau doivent améliorer leur état pour atteindre le bon état des eaux à échéance 2015, soit environ 27% des masses d'eau cours d'eau. Les paramètres déclassant sont en général, dans l'ordre : la morphologie la physicochimie, et l'hydrologie.

Evaluation de l'état DCE	Masses d'eau à objectif bon état 2015		Masses d'eau à objectif bon état 2021		Masses d'eau à objectif bon état 2027	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Très bon	0	0%	0	0%	0	0%
Bon	9	31%	3	13%	2	9%
Moyen	16	55%	16	70%	13	59%
Médiocre	0	0%	1	4%	6	27%
Mauvais	1	3%	2	9%	1	5%
Non qualifié	3	10%	1	4%	0	0%

Figure 2 : Evaluation de l'état des masses d'eau cours d'eau (synthèse)

Les principales nappes existantes sur le territoire du SAGE sont celles du Cénomaniens, du Séno-Turonien et la nappe de Beauce. Leurs potentialités varient en fonction de facteurs propres à chaque aquifère. Un certain nombre de masses d'eau souterraines devront améliorer leur état chimique au regard des pesticides et des nitrates. La nappe du Cénomaniens, majoritairement captive, devra quant à elle améliorer son état quantitatif.

Masses d'eau souterraines	Code	Échéance bon état	Etat quantitatif	Etat chimique	
				Nitrates	Pesticides
Sables et grès du Cénomaniens	FRGG080	2015	Médiocre	Bon	Bon
Craie du Séno-Turonien Touraine Nord	FRGG088	2021	Bon	Bon	Médiocre
Craie du Séno-Turonien unité du Loir	FRGG090	2027	Bon	Bon	Médiocre
Calcaires tertiaires libres de Beauce	FRGG092	2015 (quantitatif) 2027 (chimique)	Médiocre	Médiocre	Médiocre
Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine	FRGG095	2021	Bon	Médiocre	Médiocre
Alluvions Loir	FRGG111	-	Bon	Bon	Bon
Calcaires du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain	FRGG120	-	Bon	Bon	Bon
Marnes du Callovien Sarthois	FRGG121	2021	Bon	Médiocre	Médiocre

Figure 3 : Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines

1.2. CONCERTATION ET ORGANISATION INTERNE

La Commission Locale de l'Eau a été instituée par arrêté inter-préfectoral du 8 novembre 2004. Le dernier arrêté modificatif date du 29 août 2013. Elle compte à ce jour, **72 membres titulaires** dont 38 représentants des élus, 18 représentants des usagers et 16 représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

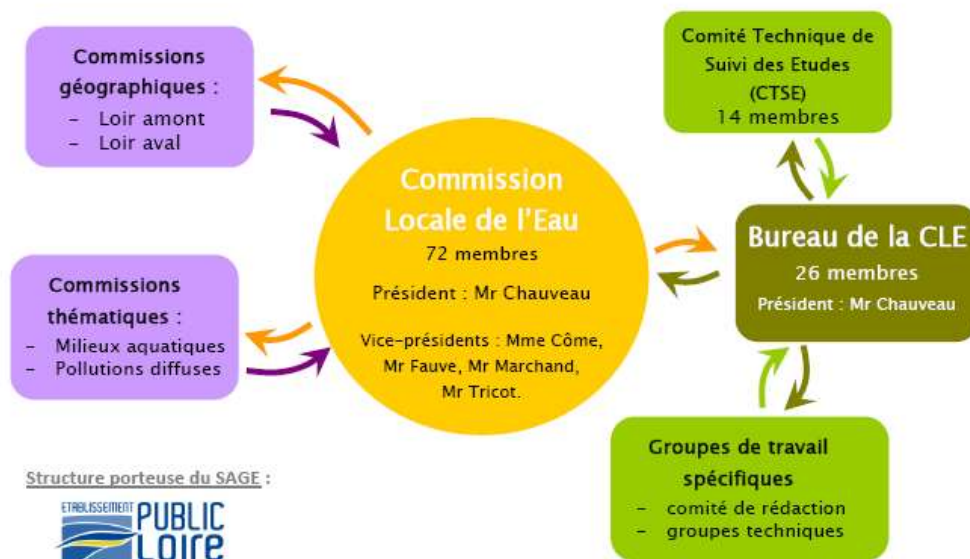


Figure 4 : organisation autour du SAGE Loir

La Commission Locale de l'Eau étant dépourvue de personnalité juridique, elle a désigné l'Établissement public Loire (EP Loire) comme structure porteuse de la procédure d'élaboration. Dans ce cadre, l'Établissement met à la disposition de la CLE un animateur (1 ETP) ainsi qu'un appui administratif mutualisé (0.25 ETP en 2013).

1.3. L'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Les premières études ont débuté en 2007 puis se sont poursuivies jusqu'à l'adoption du projet de SAGE par la CLE en date du 6 septembre 2013.

Ainsi, l'année 2013 a été marquée par la poursuite et la finalisation de l'écriture du projet de SAGE Loir. Cette étape de **rédaction** a permis de formaliser la stratégie validée par la CLE sous forme de dispositions et règles disposant d'une véritable portée réglementaire. Un marché d'assistance juridique, technique et méthodologique a été passé pour assurer l'accompagnement de la CLE lors de cette phase stratégique et ce jusqu'à l'approbation finale du SAGE par arrêté inter-préfectoral.

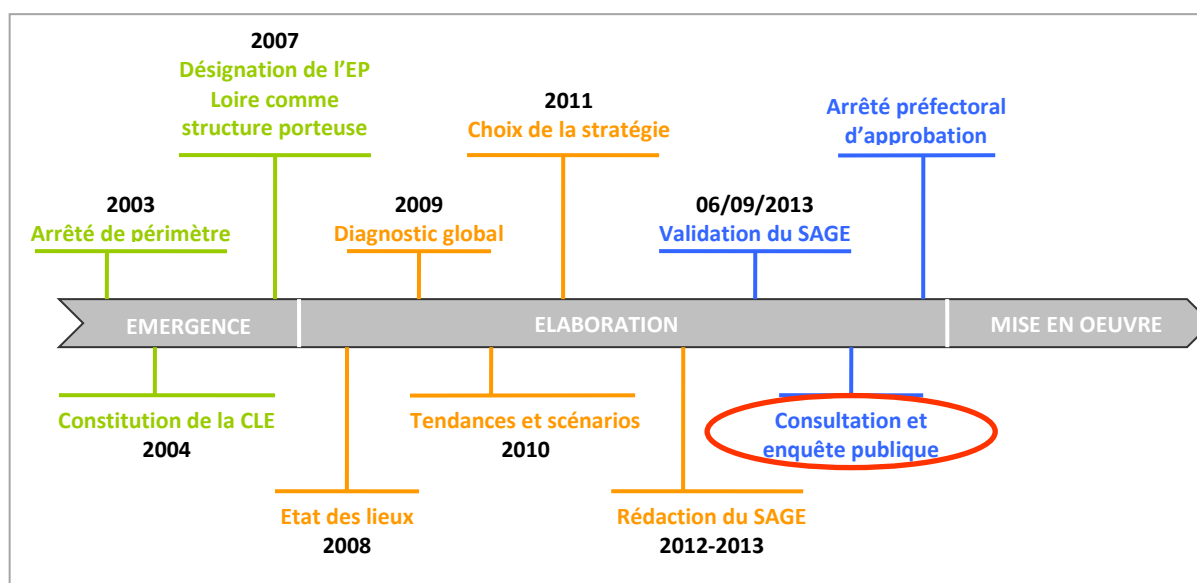


Figure 5 : avancement de l'élaboration du SAGE Loir

Parallèlement, conformément à la décision du Bureau de la CLE en date du 12 avril 2011, la cellule d'animation a procédé à la rédaction du **rapport d'évaluation environnementale**. A noter toutefois que la réflexion ayant guidé son élaboration a réellement débuté lors des premières études d'état des lieux et de diagnostic et s'est poursuivie tout au long de l'élaboration du SAGE. Le rapport en question fait ainsi la synthèse des éléments récoltés en intégrant toutefois une actualisation de certaines données d'état initial. Il a été finalisé en début d'année 2013 afin d'évaluer la compatibilité et l'articulation du projet avec les autres plans et programmes et évaluer les effets potentielles sur les différentes composantes environnementales. Il a été adopté par la CLE lors de sa séance du 6 septembre 2013.

Arrivant au terme de l'élaboration du projet de SAGE, celui-ci est entré le 26 octobre 2013 dans une **phase de consultation** des collectivités, de leurs groupements et autres acteurs institutionnels. S'en suivra en mai/juin une phase d'enquête publique au cours de laquelle la population pourra s'exprimer sur le projet de SAGE. L'arrêté inter-préfectoral signant le lancement de la phase de mise en œuvre devrait intervenir avant la fin d'année 2014.

1.4. LES ENJEUX DE L'EAU IDENTIFIES SUR LE BASSIN DU LOIR

La Commission Locale de l'Eau a retenu sept enjeux auxquels le SAGE devra répondre en vue d'atteindre le bon état des eaux dans les années à venir :

- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et le portage du SAGE ;
- La qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines (nitrates, pesticides, phosphore, substances émergentes) ;
- La qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité) ;
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La connaissance, préservation et valorisation des zones humides ;
- Les inondations ;
- La gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines.

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU

⊕ La Commission Locale de l'Eau

En 2013, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises.

1. Le 8 février, à Château-du-Loir (72)

Cette réunion intervenant au terme de la phase de rédaction du projet de SAGE avait pour objet principal d'échanger sur les documents issus des travaux du comité de rédaction et du Bureau de la CLE.

- i. Présentation du projet de SAGE et de ses documents annexes (pour information et discussions) :
 - a. Rappel des précédentes étapes ;
 - b. Présentation du projet par enjeu ;
 - c. Evaluation économique du projet.

- ii. Consultation sur les questions importantes pour la gestion de l'eau (information)
- iii. Consultation sur le programme d'actions Loir amont : pollutions diffuses et milieux aquatiques (SMAR Loir 28 et Chambre d'agriculture 28).

33 membres de la CLE assistaient à cette réunion (13 élus, 14 usagers, 6 Etat) et 10 membres associés.

2. Le 6 septembre, à Vendôme (41)

- i. Renouvellement de la CLE
- ii. Rapport d'activité de la CLE en 2012 (pour validation)
- iii. Projet de SAGE – PAGD et règlement (pour validation)
- iv. Rapport d'évaluation environnementale (pour validation)
- v. Information sur le calendrier et les prochaines étapes

43 membres de la CLE assistaient à cette réunion (18 élus, 15 usagers, 10 Etat) et 6 membres associés.

Le projet de SAGE Loir a été adopté par la CLE à la majorité des membres présents ou représentés par mandat soit 80.77% des suffrages (42 voix pour ; 8 contre ; 2 abstentions).

⊕ Le bureau de la CLE

En 2013, le bureau de la CLE s'est réuni à 5 reprises.

1. Le 3 janvier, à Marboué (28)

- i. Points d'informations
 - a. Composition de la CLE
 - b. Restitution de l'étude enquête synergie
 - c. Consultation du Comité de bassin sur les questions importantes
- ii. Rédaction du SAGE
 - a. PAGD : retour des commissions géographiques
 - b. Règlement : retour des services de l'Etat
 - c. Tableau de bord : délais de mise en œuvre
- iii. Rapport d'évaluation environnementale

13 personnes assistaient à cette réunion.

2. Le 8 mars, à Vaas (72)

- i. Points d'informations
 - a. Evaluation environnementale
 - b. Arrêté de composition de CLE
- ii. Rédaction du projet de SAGE
 - a. Echanges sur les modifications intervenues suite à la CLE
 - b. Echanges sur les retours d'acteurs
 - c. Validation des derniers points de discussions
- iii. Etude globale « inondations » : point d'étape

iv. Avis de la CLE sur les questions importantes pour le bassin Loire-Bretagne

21 personnes du bureau assistaient à cette réunion.

3. Le 29 mars, à Vendôme (41)

- i. Point d'informations
- ii. Rédaction du projet de SAGE
 - a. Validation des derniers points de discussions
 - b. Validation du volet inondation (partie protection)
 - c. Information sur les suites de la procédure
- iii. Echanges sur les retours d'acteurs
- iv. Projet de modification du profil en long du cours d'eau « Basse Folie » (pour avis)

Considérant les questionnements techniques liés au projet de modification du profil du cours d'eau Basse Folie, le Bureau a décidé de réserver son avis à celui des experts locaux en la matière (SD72 – ONEMA ; FDPPMA 72). Un certain nombre de précisions ou garanties ont par ailleurs été sollicitées quant à la mise en œuvre des mesures compensatoires.

14 personnes du bureau de la CLE assistaient à cette réunion.

4. Le 28 juin, à Château-du-Loir (72)

- i. Points d'informations
- ii. Consultation de la CLE sur le projet de PLAGEPOMI 2014-2019
- iii. Programme d'actions cours d'eau du bassin versant du Verdun (pour avis)
- iv. Projet d'augmentation de la puissance du moulin Martinet-Coëmont (pour avis)
- v. Rapport d'activité de la CLE – année 2012
- vi. Préparation de la CLE du 6 septembre 2013
- vii. Préparation de la phase consultation/enquête publique

13 personnes du bureau de la CLE assistaient à cette réunion.

4. Le 15 novembre, au Lude (72)

- i. Point d'information
- ii. Programme d'actions milieux aquatiques – BV de l'Escotais (pour avis)
- iii. Projet de réfection du barrage de Ruillé-sur-Loir
- iv. Proposition de stage en 2014 sur la thématique « gestion quantitative et plans d'eau »
- v. Volet communication : présentation du futur site internet

12 personnes du bureau de la CLE assistaient à cette réunion.

⊕ Les commissions géographiques

Les commissions géographiques avaient été réunies en fin d'année 2012 afin d'élargir la concertation sur le projet de SAGE aux personnes non membre de la CLE. Elles n'ont pas été réunies en 2013.

3. LES AVIS DE LA CLE : dossiers d'autorisation – nomenclature EAU

En 2013, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été destinataire de 45 dossiers de demandes d'autorisation ou de déclaration au titre de la nomenclature EAU (Art. R214-10 du code de l'environnement - LEMA¹).

Pour rappel : Le SAGE Loir n'étant pas approuvé, il n'y a pas encore d'obligation réglementaire de solliciter l'avis de la CLE pour ce type de dossier.

Le détail des dossiers de déclaration/autorisation transmis à la CLE est le suivant :

- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0) : 9 dossiers ;
- Épandage des boues (rub. 2.1.3.0) : 7 dossiers ;
- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0) : 8 dossiers ;
- Prélèvements d'eau souterraine (rub. 1.1.2.0) : 5 dossiers ;
- Prélèvements d'eau superficielle (rub. 1.2.1.0) : 2 dossiers ;
- Modification de profil de cours d'eau (rub. 3.1.2.0) : 7 dossiers ;
- Augmentation de puissance hydroélectrique : 1 dossier ;
- Effacement de seuil : 1 dossier ;
- Création de station d'épuration (rub. 2.1.1.0) : 2 dossiers ;
- Création de plan d'eau ou renouvellement d'autorisation : 1 dossier ;
- Autre : 2 dossiers.

Date Transmissi on	Transmis par	Objet	Pièces transmises	AVIS	Type	Remarques / Compléments
03/05/2013	DDT 72	Augmentation de la puissance du moulin Martinet-Coëmont (Vouvray-sur-Loir)	Dossier A ²	Avis transmis le 02/07/2013	Favorable avec réserves	Pas d'effets négatifs supplémentaires à ceux existants, mais demande de prise en compte de l'avis technique de l'ONEMA afin de garantir l'efficacité du dispositif
21/05/2013	DDT 49	Programme d'actions milieu aquatique BV du Verdun (DIG)	Dossier A	Avis transmis le 02/07/2013	Favorable	Cohérence globale du programme avec le projet de SAGE, bien que le volet restauration de la continuité écologique devra être développé
12/07/2013	DDT 37 et MO du contrat	Programme de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Escotais et ses affluents	Dossier de DIG ³ et programme d'actions	Avis transmis le 02/12/2013	Favorable	Cohérence globale du programme avec le projet de SAGE. Rappel de l'importance d'associer l'ensemble des parties prenantes aux réflexions (notamment acteurs agricoles)
10/01/2013	DDT 28 et MO du contrat	Programme d'actions Loir amont (volets milieux aquatiques et pollutions diffuses)	Dossier de DIG et programme d'actions	Avis transmis le 21/05/2013	Favorable	Cohérence globale du programme avec le projet de SAGE. Recommandations : - étendre les actions pollutions diffuses à l'intégralité du bassin versant - veiller à ce que les actions de restaurations de la continuité écologique participent le plus efficacement possible à l'atteinte des objectifs du SAGE

¹ LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

² Autorisation

³ Déclaration d'Intérêt Général

25/07/2013	ARS Pays de la Loire	Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et des périmètres de protection pour les captages "bel Egout" et "le Tertre au Pillard", sur la commune de Melleray	Dossier de DUP ⁴ Dossier d'A Arrêté préfectoral		Avis réputé favorable	<i>Hors délais de consultation mais conforme au projet de SAGE</i>
25/07/2013	ARS Pays de la Loire	Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et des périmètres de protection pour le captage "la Sennetière", sur la commune de Melleray	Dossier de DUP Dossier d'A Arrêté préfectoral		Avis réputé favorable	<i>Hors délais de consultation mais conforme au projet de SAGE</i>

Figure 6 : liste des avis transmis par la CLE en 2013

4. AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

5.1. REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SAGE

⊕ **Les rencontres locales**

Des réunions d'information et d'échange avec les élus sont organisées depuis le début de l'élaboration du SAGE afin de porter à connaissance le projet et faire émerger les maîtrises d'ouvrage potentielles.

Dans le cadre de la consultation des collectivités et organismes institutionnels lancée le 26 octobre 2013, trois rencontres locales ont été organisées en différents points du bassin afin de présenter plus en détail le contenu du projet et ses implications pour les collectivités :

1. **Loir aval** : le 25 novembre, au Lude (72) - 36 personnes ;
2. **Loir amont** : le 4 décembre, à Marboué (28) - 33 personnes ;
3. **Loir médian et Braye** : le 10 décembre, à Savigny-sur-Braye (41) - 52 personnes ;

Parallèlement, la cellule d'animation propose des interventions spécifiques à la demande des groupements de collectivités (syndicats ou communautés de communes) désireux d'obtenir davantage d'informations sur le projet de SAGE. En 2013, deux réunions ont été organisées. Un certain nombre ont été programmées pour le début de l'année 2014.

⊕ **Les réunions thématiques**

Afin d'assurer l'appropriation du projet de SAGE et de ces principaux enjeux, la CLE a souhaité s'engager dans une démarche de sensibilisation auprès des élus et autres acteurs du bassin versant. Considérant l'importance du travail de rédaction, l'année 2013 n'a pas permis l'organisation de réunions thématiques. Celles-ci devraient être relancées en 2014 sur les thématiques « réduction de l'usage des pesticides » ou « gestion quantitative ».

⁴ Déclaration d'Utilité Publique

5.2. AUTRES REUNIONS

⊕ Réunions locales

- Comité de pilotage (CoPil) contrats territoriaux milieux aquatiques (Loir amont, Loir médian, Long-Dême, Escotais, Basses Vallées Angevines...);
- COFIL contrats territoriaux pollutions diffuses (Loir médian - Boulon);
- Comités techniques contrats territoriaux (Loir amont, Loir médian, Long-Dême, Escotais, Basses Vallées Angevines, Loir en Sarthe, Loir en Maine-et-Loire...);
- COFIL Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles;
- Commissions communales zones humides;
- Réunions et rencontres organisées par le SAGE Nappe de Beauce;

⊕ Réunions départementales

- Groupe de travail PAOT d'Eure-et-Loir (DDT 28);
- Comité technique pour la révision du schéma départemental d'assainissement (CG 72);
- Réunions de la cellule ASTER du Maine-et-Loire (DDT 49);
- Groupe technique d'Indre-et-Loire (DDT 37);
- Ateliers techniques départementaux Trames Verte & Bleue (DDT 72);

⊕ Réunions régionales, de bassin ou nationales

- Rencontres de l'eau Loire-Bretagne (Agence de l'eau);
- Réunion des présidents de CLE (EP Loire);
- Ateliers techniques SRCE (DREAL Pays-de-la-Loire et Centre);
- Groupe de concertation programme d'actions régional Directive nitrates (préfecture de région Centre);
- Comité Technique Territorial Sarthe-Mayenne-Loir (Agence de l'eau);
- Groupe de travail « risque quantitatif eaux souterraines » (Agence de l'eau);

⊕ Réseaux, colloques, formations

- Formations : site internet, SIG, ROE, SEEE (EP Loire);
- Colloque eau et agriculture (Agence de l'eau);
- Réseau des animateurs de SAGE de l'Etablissement public Loire;
- Réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne (Agence de l'eau);
- Réseau des animateurs de SAGE des Pays-de-la-Loire (DREAL Pays-de-la-Loire);

5. ACTIONS DE COMMUNICATION

Une **commission « communication »** a été créée en mai 2009 afin de mettre en place un plan de communication et de suivre sa mise en œuvre. Elle n'a pas été réunie en 2013.

En 2013, la cellule d'animation du SAGE Loir a poursuivi l'alimentation et la mise à jour du **site web du SAGE** : www.sage-loir.fr. Cet outil de communication permet d'informer le grand public sur le contenu de la démarche SAGE, sur l'organisation et l'état d'avancement du SAGE. Il permet également d'avoir une vue d'ensemble sur l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin, et sur les principales actions réalisées, en cours ou à venir. La diffusion des comptes-rendus de réunions ainsi que les documents provisoires ou finalisés relatifs à l'élaboration du SAGE est également faite sur le site.

Parallèlement, une refonte du site internet a été lancée au cours de l'été 2013. Ce travail est mené en régie par l'Établissement public Loire pour l'ensemble des SAGE dont il assure le portage. Chaque SAGE conservera cependant une identité propre. Sa mise en ligne est prévue courant 2014 en lien avec la période de lancement de la phase enquête publique.



Site internet actuel



Futur site internet

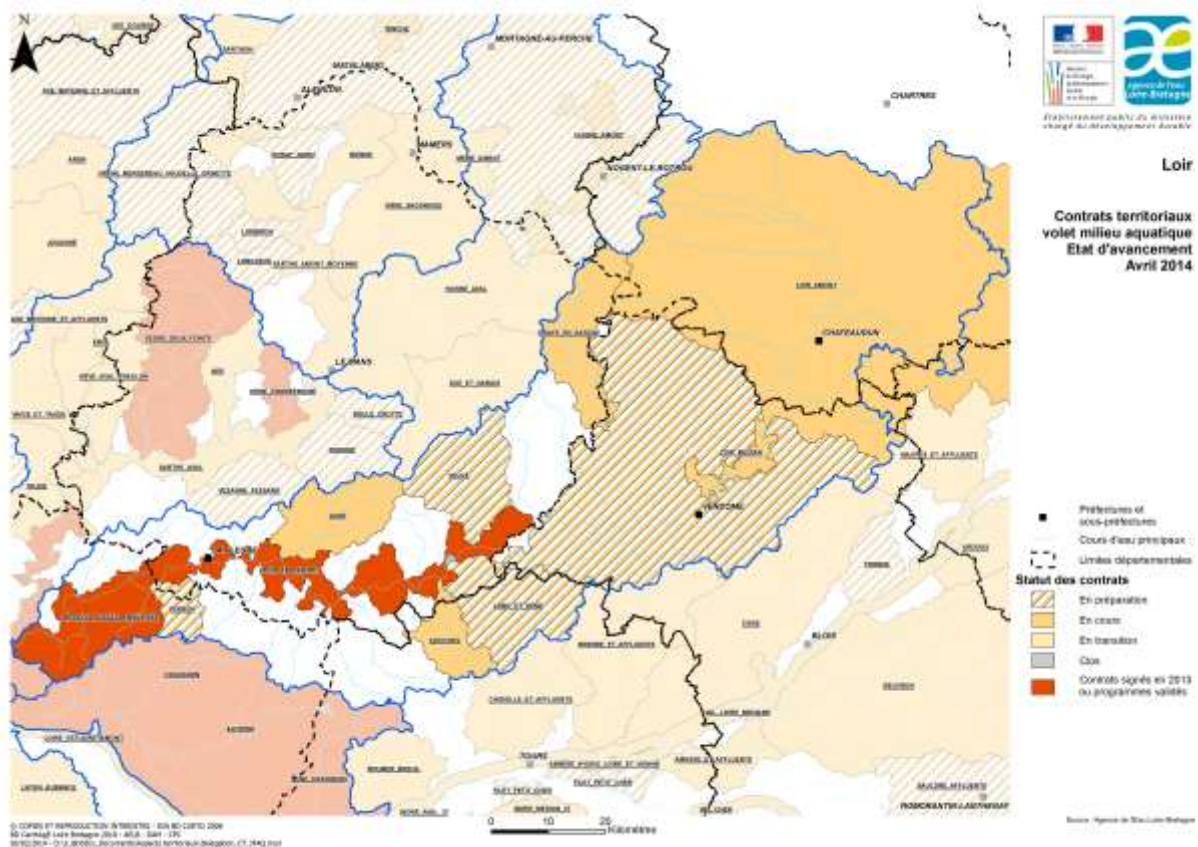
Par ailleurs, des réunions d'information par sous bassin versant (cf. rencontres locales) ont été organisées en 2013 afin de favoriser l'appropriation du projet de SAGE en phase consultation. Pour cela, un rapport simplifié a été rédigé ainsi que différents supports de présentation.

A noter également l'intervention réalisée lors de la journée « associations et inventaires des zones humides » organisée à l'initiative de Nature centre et France Nature Environnement (le 14 novembre 2013).

6. DEMARCHES OPERATIONNELLES

La Commission Locale de l'Eau encourage l'émergence de maîtrises d'ouvrages opérationnelles sur l'ensemble du territoire du SAGE d'ici 2015 afin d'assurer le portage de programmes contractuels multithématiques. L'objectif étant d'assurer une mise en œuvre opérationnelle du SAGE. Des contacts ont encore eu lieu pendant l'année 2013 en association avec l'AELB et des Syndicats de bassin de rivières.

7.1. CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES



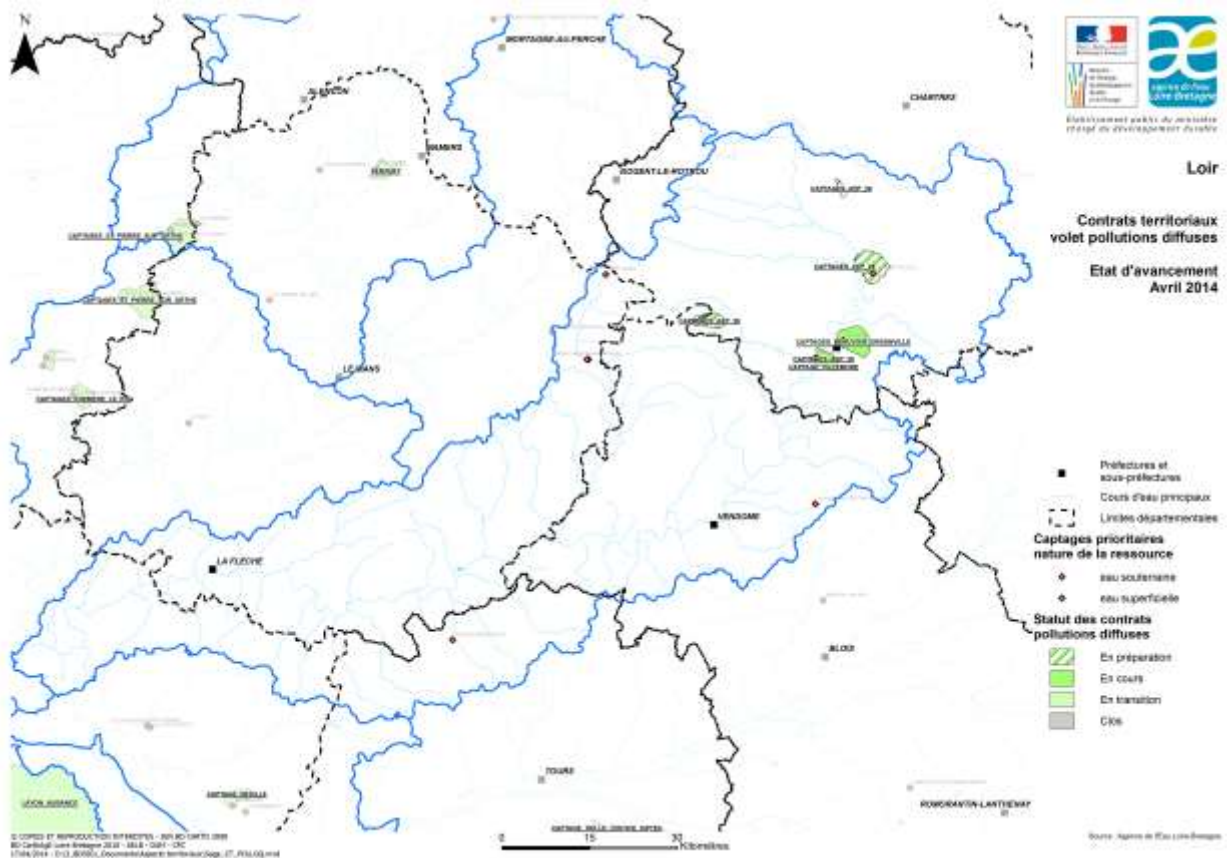
En cours :

- CT Loir amont (portage SMAR Loir 28) ;
- CT du Long et de la Dême (portage CC du Racan) ;
- CT de l'Escotais (portage CC du Racan) ;
- CT du Loir en Sarthe (portage : CG 72) ;
- CT du Verdun (portage : Syndicat du Verdun).

En instance d'approbation :

- CT Loir médian (portage : SIERAVL) ;
- CT des basses vallées angevines (portage : Angers Loire Métropole) ;

7.2. CONTRATS TERRITORIAUX POLLUTIONS DIFFUSES



En cours :

- CT de l'Ozanne (portage : CA 28) ;

En instance d'approbation :

- CT Loir médian – secteur Boulon à titre expérimental (portage : SIERAVL et CA 41) ;
- CT captage de Saint-Denis-les-Ponts (portage : Syndicat intercommunal) ;
- CT captages de Châteaudun (portage : ville de Châteaudun).

Actions engagées sur les masses d'eau en objectifs 2015 et dont l'état n'est actuellement pas satisfaisant :

Code ME	Cours d'eau	Etat écologique					Actions engagées
		Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	
FRGR1067	CARTES	3	3	2	4	2	Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre
FRGR1110	BOIR	3	3	3	2		Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre
FRGR1114	DINAN	3	3	3	2		Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre
FRGR1121	YRE	3	2	2	2		Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre
FRGR1069	PERAUDERIE	5	3	5	2		Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre avec CC du Racan
FRGR0502	ESCOTAIS	3	3	3	3		CT milieux aquatiques (CC du Racan) - DIG en cours
FRGR1193	TUSSON	3	3	4	4	2	Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre (BV Braye)
FRGR1099	NICLOS	3	2	3	2		CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir
FRGR1081	MELINAIS	4	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir
FRGR1115	FONTAINE DE SASNIERES	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir
FRGR1105	CENDRINE	3	2	3	3	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir
FRGR1104	FARGOT	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir
FRGR0497	BOULON	3	3	2	3	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir CT pollutions diffuses (SIERAVL) - Elaboration du programme d'actions
FRGR0500a	GRENNE	3	3	3	3	2	Intégré aux études prélabes CT Loir médian, mais souhait de ne pas conventionner pour la mise en œuvre des actions / Travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre sur le BV Braye
FRGR1138	REVEILLON	3	3	3	4	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir
FRGR1145	CHAMORT	NQ	0				CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir
FRGR1148	LIS	NQ	0				CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir
FRGR1195	VALLEE DE GUETTE	NQ	0				CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir
FRGR0496	AIGRE	3	3	3	3	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28) - contrat signé
FRGR1323	FOUSSARDE	3	3	3	4	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28) - contrat signé

Codes utilisés pour les colonnes avec des éléments de qualité de l'état écologique (état écologique, IBD, IBGN, IPR, Physico-chimiques généraux, ...) :

Etat écologique = 1 : très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen, 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; U : inconnu / pas d'information ; NQ : non qualifié

Niveau de confiance = 1 : faible ; 2 : moyen ; 3 : élevé ; 0 Non qualifié ; U : inconnu / pas d'information

7. BUDGETS ET FINANCEMENTS

Dépenses pour l'année 2013

Le budget du SAGE Loir se décompose en trois volets :

- Volet 1 : Animation
- Volet 2 : Communication
- Volet 3 : Etudes

Pour l'année 2013 les **dépenses dites d'animation**, comprenant le salaire de l'animateur, la location d'un bureau, les frais d'affranchissement, de télécommunications, de reprographie de documents, de transports ainsi que des logiciels et fournitures administratives, se sont élevées à **61 647.05 € TTC**.

Les dépenses de communication se sont élevées à **1 829.88 € TTC**.

Les dépenses liées aux études se sont élevées à

- **12 959.29 € TTC (Appui juridique et technique)**
- **10 240.43 € TTC (Consultation)**

Le montant total des dépenses pour 2013 s'élève donc à 86 676.65 € TTC.

Répartition des dépenses pour l'année 2013 par financeur :

	Animation-Communication		Etude - appui à la rédaction du SAGE		Etude - consultation/enquête publique	
	Taux	Montant des dépenses	Taux	Montant des dépenses	Taux	Montant des dépenses
FEDER	-	-	8,92%	1 155,97 €	-	-
AELB	50,00%	31 738,47 €	60,00%	7 775,57 €	70,00%	7 168,30 €
CR Centre	15,25%	9 680,23 €	7,87%	1 019,90 €	9,15%	937,00 €
CR Pays de Loire	7,80%	4 951,20 €	3,90%	505,41 €	4,68%	479,25 €
CG 28	5,95%	3 776,88 €	3,07%	397,85 €	3,57%	365,58 €
CG 37	1,96%	1 244,15 €	1,01%	130,89 €	1,18%	120,84 €
CG 41	5,99%	3 802,27 €	3,10%	401,74 €	3,59%	367,63 €
CG 49	3,52%	2 234,39 €	3,52%	456,17 €	2,11%	216,07 €
CG 72	8,18%	5 192,41 €	8,18%	1 060,07 €	4,91%	502,81 €
EP LOIRE	1,35%	856,94 €	0,43%	55,72 €	0,81%	82,95 €
Total	100,00%	63 476,93 €	100,00%	12 959,29 €	100,00%	10 240,43 €

8. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES

8.1. ANALYSE ET BILAN DE L'ACTIVITE 2013

L'année 2013 a été marquée par les travaux de rédaction du projet de SAGE Loir marquant l'aboutissement de la phase d'élaboration. Les acteurs du bassin apparaissent à ce jour bien conscient des enjeux du territoire et les nombreux échanges entre acteurs ont globalement permis d'aboutir à un consensus sur les objectifs et orientations retenues. L'adoption du projet de SAGE avec une grande majorité en témoigne.

Le volet communication et sensibilisation s'est essentiellement traduit par des temps d'informations et d'échanges en réunions (rencontres locales). Par ailleurs, des efforts ont été menés afin de rendre les documents du SAGE plus accessibles et identifiables (création d'une charte graphique propre au SAGE Loir, rédaction d'un rapport simplifié et de supports). En revanche, le temps consacré à la rédaction du SAGE, n'a pas permis la rédaction de plaquettes de communication (reportée à l'exercice 2014).

En termes de participation, l'arrivée à un document finalisé après près de 6 années de travaux, a favorisé le regain d'intérêt des acteurs représentés au sein de la CLE. A noter également l'intérêt de nouveaux élus pour cette procédure du fait du lancement de la phase de consultation.

8.2. PERSPECTIVES POUR 2014

Les principales perspectives pour 2014 sont les suivantes :

- Poursuivre et finaliser les procédures administratives (consultation, enquête publique) préalables à l'adoption du projet de SAGE Loir ;
- Développer le volet communication autour du SAGE Loir par la préparation d'une plaquette de communication grand public (phase enquête publique) et la mise en ligne du nouveau site internet ;
- Permettre une intégration efficace des nouveaux membres de la CLE suite à son renouvellement partiel (élections municipale de mars 2014) ;
- Relancer les travaux de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage sur les sous-bassins encore dépourvus (Braye ; Loir aval). Pour rappel, ces travaux avaient été suspendus en 2013 en raison des réflexions relatives la loi de modernisation de l'action publique ;
- Détailler le tableau de bord afin d'en faire un outil de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du SAGE (état initial, programmation, hiérarchisation des actions).

Par ailleurs, il s'agira d'anticiper la mise en œuvre du futur SAGE par :

- la pérennisation du portage du SAGE Loir en phase de mise en œuvre (accord de la structure porteuse pressentie ; financements mobilisables et répartition) ;
- le lancement des études préalables visant l'amélioration des connaissances (recrutement d'un stagiaire sur la thématique gestion quantitative) ;
- le lancement d'une réflexion sur le pilotage du programme d'actions inondations (financements mobilisables, maîtres d'ouvrages, gouvernance...).